

PIECES A FOURNIR EN ORIGINAL ET COPIE POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT

Pour une personne majeure :

Effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (l'imprimer)

- 1 photo d'identité, récente (- de 6 mois) et parfaitement ressemblante, de face, tête nue (format 3,5 x 4,5 cm) ne pas sourire : expression neutre **SANS LUNETTES**
 - 1^{ère} demande : 1 copie intégrale d'acte de naissance (- de 3 mois) ou 1 Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- Si vous souhaitez faire figurer un 2^{ème} nom sur votre passeport, merci de fournir :
- suite à un mariage récent : Acte de mariage - de 3 mois
 - une autorisation écrite de votre ex-conjoint ou la copie de votre jugement de divorce s'il s'agit du nom de votre ex-conjoint
 - un acte de décès s'il s'agit du nom de votre époux décédé
- 1 justificatif de domicile au nom et prénom du demandeur - de 1 an : **IMPÔT, facture ELECTRICITE, EAU, MOBILE (hormis les quittances de loyer)**
 - 1 attestation d'hébergement **en précisant depuis plus de 3 mois** si le justificatif n'est pas au nom du demandeur
 - 1 pièce d'identité de l'hébergeant en original
 - 1 timbre fiscal de 86 € : **possibilité d'acheter les timbres en ligne sur le site timbres.impots.gouv.fr**
 - L'ancien passeport en cas de renouvellement
 - En cas de perte ou de vol, fournir une déclaration de perte ou de vol

Pour un renouvellement de passeport : si le passeport dont le renouvellement est demandé a été délivré il y a moins de 12 ans : ne fournir aucun document d'identité supplémentaire.

EN CAS DE RENOUELEMENT POUR PERTE SANS CNI EN COURS DE VALIDITE : FOURNIR UNE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE – DE 3 MOIS

Pour une personne mineure :

Effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (l'imprimer)

- 1 photo d'identité, récente (- de 6 mois) et parfaitement ressemblante, de face, tête nue (format 3,5 x 4,5 cm) ne pas sourire : expression neutre **SANS LUNETTES**
- 1 copie intégrale d'acte de naissance (- de 3 mois) ou 1 Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- 1 justificatif de la nationalité française (pour les demandeurs nés à l'étranger ou nés en France de parents nés à l'étranger)
- 1 justificatif de domicile - de 1 an au nom des deux parents pour les couples mariés, un justificatif des deux domiciles en cas de garde alternée
- 1 pièce d'identité du représentant légal
- L'ancien passeport en cas de renouvellement
- En cas de perte ou de vol, fournir une déclaration de perte ou de vol

Concernant les enfants mineurs dont les parents sont séparés : il est impératif de fournir les documents officiels et définitifs justifiant de la garde de ces derniers.

Entre 0 et 14 ans révolus	1 timbre fiscal de 17€	Validité 5 ans
Entre 15 et 17 ans révolus	1 timbre fiscal de 42€	

(Empreintes digitales à prendre à partir de 12 ans)

Attention !

Dans certains cas, le renouvellement du passeport peut se faire gratuitement (duré de validité indiquée à la fin du passeport, changement de nom, changement d'adresse ...)